

Retrait du projet de loi qui programme, d'ici 2030, une hausse de 36 milliards des budgets des armées

Défense de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, de ses libertés, du droit aux études et à une qualification

De nouvelles coupes budgétaires sont annoncées par le gouvernement Macron-Lecornu alors que le budget 2026 impacte durement l'ESR avec notamment les 20 millions d'euros sacrés dans les budgets du CNRS. Cela s'est traduit par une reprise inédite en avril des crédits attribués au laboratoire en début d'année puis par l'annonce du PDG du CNRS de bloquer les recrutements des CDD et les renouvellements, autrement dit le licenciement de personnels précaires ! 100 % des universités ont adopté des budgets en déficit pour 2026, tout l'ESR glisse vers la faillite avec son cortège d'effets délétères sur les conditions de travail, la précarisation, les suppressions de postes et de formations, la réduction des heures d'enseignement et des dépenses de fonctionnement...

Le gouvernement Macron-Lecornu est déterminé à continuer cette saignée pour tenter de conjurer le déclin de l'impérialisme français. Alors que la dette publique atteint des sommets, il vient de faire adopter à l'Assemblée Nationale, en 1ère lecture, la révision de la Loi de programmation militaire, un projet de loi qui prévoit d'augmenter de 36 milliards d'euros le budget des armées d'ici 2030. Son adoption définitive devrait intervenir avant le 14 juillet. Pour financer ces dépenses dédiées à la destruction et à la mort, le gouvernement est déterminé à multiplier les coupes contre les budgets sociaux (hôpitaux, écoles, sécurité sociale, retraites ...).

L'ESR est au cœur de la tourmente car fondamentalement, pour le capitalisme, les dépenses investies pour permettre à la jeunesse d'étudier et de se qualifier sont du gaspillage. Il faut aussi liquider les statuts des personnels et les organismes de recherche publics ; il faut soumettre la recherche publique aux intérêts immédiats du capital et à la défense de la « *souveraineté nationale* », comprendre la mettre au service des trusts nationaux – comme Total – et de la militarisation de l'économie.

Des attaques systémiques contre l'enseignement supérieur et la recherche publics

Le 19 mai, le ministre Baptiste a signé son décret interdisant (moyennant une souplesse de 20%) aux universités l'exonération de frais d'inscriptions exorbitants (près de 3.000 euros en licence ou 4.000 euros en master) pour les étudiants extra-communautaires. Cette mesure raciste et xénophobe va non seulement expulser des milliers d'étudiants venant du continent africain et du moyen orient, mais elle ouvre aussi la voie aux facs payantes à l'anglo-saxonne, fermant massivement à la jeunesse l'accès à la culture et à la qualification.

Le projet de loi sur « *la régulation de l'enseignement supérieur privé* » a ainsi été remis à l'agenda de cette session parlementaire, car le MEDEF et les géants privés de l'éducation espèrent amplifier encore l'accès des formations bidons (mais très onéreuses) à Parcoursup dès l'an prochain. Cette loi, en accréditant tout un panel d'acteurs privés dans l'enseignement supérieur, poursuivrait la destruction du caractère national des diplômes nationaux (licence, DUT, master, etc). L'adoption de cette loi ouvrirait la voie à la liquidation du système de conventions collectives, acquis ouvrier garantissant la qualification de la force de travail, entraînant garanties d'emploi et salaires.

Le 2 juin, ce projet de loi Baptiste dite de « *régulation de l'Enseignement Supérieur Privé* » a été adopté par le Sénat et, le gouvernement espère la faire adopter définitivement cet été, en pleine vacances universitaires...

Quant au CNRS, lors de son audition au parlement début juin, son nouveau PDG, Th. Dauxois a annoncé que sa première tâche serait de réduire le nombre de ses Instituts de 10 à 7 pour les faire coïncider avec les 7 agences de programme qui correspondent aux « *priorités stratégiques nationales* ». C'est un pas décisif vers la transformation du CNRS en agence de programme, dont la fonction ne serait plus d'être un opérateur de recherche avec des chercheurs et des labos mais une agence qui distribue des financements sur appel à projet. La politique rampante de « *délégation globale de gestion* » aux universités des unités mixtes de recherche s'inscrit directement dans cet objectif.

Le nouveau PDG affiche vouloir « *poursuivre une politique ambitieuse d'attractivité internationale* » (traduire les postes précaires de type chaire de professeur junior) « *déployer un accompagnement individualisé des parcours* » [= salaire au mérite] . Il veut « *favoriser les passages de relais entre découverte scientifique et valorisation industrielle* », notamment via les doctorants. Il entend s'en prendre aux SHS « *en amplifiant leur engagement dans la politique d'innovation, notamment via les projets à impact sociétal et environnemental* ».

L'arme du dialogue social

En mal d'assise parlementaire à l'Assemblée nationale, le gouvernement cherche à s'appuyer sur les dirigeants des organisations syndicales. C'est ainsi que Dauxois a annoncé, dès sa prise de fonction, qu'il soumettra la réduction du nombre des instituts du CNRS au conseil scientifique – où siègent les représentants syndicaux – et ouvrira de larges concertations.

Rappelons que le projet de loi dit « *de régulation de l'enseignement supérieur privé* » a été déposé à l'assemblée nationale le 31 juillet 2025 pour qu'il soit soumis à la rentrée 2025. Il était passé sans anicroche dès la première séance du CNESER le 8 juillet, dont le quorum fut atteint grâce à la participation en catimini de la FSU à l'ouverture de la séance. Mais la chute du gouvernement Bayrou et la nécessité pour le gouvernement de faire adopter son budget pour 2026 ont différé son adoption. En janvier le gouvernement a lancé une procédure d'adoption en accéléré alors qu'il lançait les assises du « *financement de l'ESR* » auxquelles tous les dirigeants syndicaux ont accepté de participer jusqu'à fin mars. Ces Assises se sont soldées par le décret contre les exonérations des droits d'inscription pour les étudiants étrangers, annoncé mi-avril par le ministre Baptiste. Et devant le CNESER du 16 juin, les co-présidents de ces Assises ont préconisé la multiplication par 4 en moyenne des frais d'inscription (de 700 à 1500 euros selon les revenus) pour qu'ils représentent jusqu'à 10 % des ressources universitaires contre 2,7 % actuellement.

Répression, saccage des libertés académiques, militarisation de l'ESR

Dans son discours du 21 avril sur son projet de décret contre les étudiants étrangers, Baptiste a annoncé l'ouverture d'*assises sur les libertés académiques* pour le second semestre 2026, tout un symbole ! Au même moment, le premier ministre programait à l'Assemblée Nationale la loi Yadan pour assimiler anti-sionisme et antisémitisme et criminaliser tout soutien au peuple palestinien. Ce projet de loi entérinait les trois ans de répression de toute initiative de combat contre l'impérialisme français et sa complicité avec le génocide du peuple palestinien par l'état colonial d'Israël, une répression qui s'est abattue aussi sur les conférences, les travaux de recherche sur le moyen orient. Et ce, alors même que l'impérialisme français déploie des moyens militaires considérables pour soutenir les USA dans leur agression contre l'Iran, dans la stricte continuité du soutien à Israël dans sa guerre génocidaire de terreur contre les peuples de la région depuis octobre 2023. Finalement, le gouvernement confronté à la fois à une mobilisation contre la proposition de loi Yadan et à la débandade de ses soutiens à l'Assemblée a été amené à retirer cette proposition de loi.

Les atteintes aux libertés de la recherche ne se limite pas là. Ainsi plus d'un quart des personnels de l'ESR travaille aujourd'hui dans une Zone à Régime Restrictif (ZRR). Ce « *dispositif de protection*

du potentiel scientifique et technique de la nation» impose que les recrutements, les mutations, le fait même de pouvoir travailler dans un laboratoire, soient subordonnées à l'approbation d'un fonctionnaire sécurité défense (FSD). Et maintenant, c'est tout l'INRIA que sa direction veut passer en ZRR, alors qu'une pétition « *contre* » est en train d'être largement signée par ses personnels. Le projet de loi d'« *actualisation de la loi de programmation militaire* » va encore plus loin. Au nom de notions élastiques telles que la « *lutte contre le terrorisme* » ou la « *prolifération d'armes de destruction massive* », les « *employeurs* » devront établir un fichier de personnes susceptibles d'intéresser des puissances étrangères du fait de leurs compétences dans des domaines touchant à la sécurité nationale. Ils seront sous la menace de sanctions pénales calquées sur celles applicables aux militaires et aux contractuels des armées.

Depuis des mois les dirigeants syndicaux réclament que les libertés académiques soient « *sanctuarisées* » dans la constitution pour les « *garantir* » contre la venue au pouvoir de « *l'extrême droite* ». Résultat : un projet porté par des sénateurs de tout bord est rédigé ainsi : « *La loi fixe les règles concernant les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté académique* ». Autrement dit, en guise de protection c'est un blanc seing qui serait donné au gouvernement issu des prochaines élections pour poursuivre et aggraver le saccage de toutes les libertés sur les campus universitaires.

Comment faire face à cette déferlante d'attaques ?

Sans majorité à l'Assemblée nationale, le gouvernement parvient pourtant à avancer dans ses attaques en s'appuyant sur le dialogue social avec les directions de nos syndicats. Nous ne pouvons rien obtenir par la discussion avec les ennemis des acquis sociaux, de l'enseignement supérieur public, des étudiants, des chercheurs, avec ces ennemis de nos libertés, bien au contraire.

Face à cette déferlante d'attaques, les travailleurs de l'ESR, les étudiants ont besoin de leur syndicats pour se défendre. Pour combattre et s'opposer à cette nouvelle offensive, il est nécessaire d'imposer aux dirigeants de nos organisations la rupture avec ce gouvernement, de préparer l'affrontement contre lui en réalisant un front uni des syndicats de l'ESR (SNCS, SNESUP, SNASUB, FercCGT, FO-ESR, Solidaires, ... avec les organisations étudiantes) sur ces mots d'ordre :

- **A bas l'offensive généralisée contre l'ESR !**
- **Retrait du projet de loi dite « *de régulation de l'enseignement supérieur privé* » ; non à l'augmentation des frais d'inscription ;**
- **Non au plan de démantèlement du CNRS planifié par la réduction des instituts et boycott de toutes les concertations à ce sujet ;**
- **Défense des libertés dans l'ESR, boycott des assises du gouvernement sur les libertés académiques ;**
- **Retrait intégral du projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire** en s'adressant aux fédérations et confédérations syndicales (FSU, CGT et FO) pour qu'elles réalisent l'unité sur cette exigence.

Le 18 juin 2026

*Nathalie Fraysse, Guillaume Lapeyre, Annie Lemarchand,
Hélène Mac Leod, Jean-Marie Maillard, Michel Outtero,
Félix Spinazze, Marie-Claire Saint-Lager, Jean-Marc Tonnerre
pour tout contact : mc.saintlager@free.fr*